

## Séance du 15 novembre 2006

L'an deux mil six le quinze Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean CORVEZ, Mme Louisette LE ROUX, M. Arsène INIZAN, M. Rémy LE MEUR, M. Tanguy MORVAN, M. Pierre LE DILAVREC.

Absents : M. André RIOU, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Françoise NORMAND, M. Michel LE ROY, M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN.

Procurations : M. Michel LE ROY à M. Pierre MENEZ, Mme Françoise NORMAND à M. Jean CORVEZ, Mme Sylvie GEFFROY-LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. André RIOU à M. Paul UGUEN.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 Novembre 2006

Date de Publication : 16 Novembre 2006

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

<b>Objet</b> : Location terrains plan d'eau
---

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune donne en location à titre précaire des terrains bordant le Plan d'Eau à :

- M. Michel GOASDOUE, domicilié à Trogoarédec - PLOUGRAS
- M. Jean Luc LE COZ, domicilié à Coatilan - PLOUGRAS

Comme convenu entre les parties, le prix de location est révisé chaque année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'appliquer - 1,45 % au loyer 2005, conformément à l'arrêté du 4 Octobre 2006 de M. Le Préfet des Côtes d'Armor, ce qui donne un loyer 2006 de :

- |                      |              |
|----------------------|--------------|
| - M. Michel GOASDOUE | 258,11 Euros |
| - M. Jean-Luc LE COZ | 176,02 Euros |